



Prime de précarité

Par Anneange

Bonjour,

J'ai travaillé 6 mois (renfort gestionnaire) pour le conseil départemental. Mon contrat a pris fin le 30 juin 2023.

Je n'ai pas eu de prime de précarité. En lisant les textes de lois, je suis censée l'avoir. Peut-être y a-t-il un alinéa ou autre que je n'ai pas vu.

En bref, est-ce normal ?

Merci pour vos réponses

Par kang74

Bonjour

La prime de précarité dans la FP dépend du contrat que vous avez eu (motif, fin de contrat, etc)

Elle est versée bien 1 mois après .

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1606]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1606[ur
l]